



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 14-2021

#### Modification d'un tarif 2021

Tarif N°6 (location écurie centre technique de reproduction)  
dans la rubrique « locations/habitations »

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.  
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

##### Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

#### EXCUSES :

##### Membres titulaires :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

**Modification d'un tarif 2021**

Tarif N°6 (location écurie centre technique de reproduction) dans la rubrique  
« locations/habitations »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°04-2021 du Comité du SMPH du 19 mars 2021 relative aux tarifs 2021  
des locations et prestations ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 2 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, vote la modification du tarif N°6 (location  
écurie centre technique de reproduction) dans la rubrique « locations/habitations » établit à  
un montant annuel hors taxe de 46 181,82 € HT (et non de 37 406 € HT qui était le montant  
2019).

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**André DENOT**

